REPUBLIQUE DU BENIN

PRESDIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012- 152 DU 08 JUIN 2012

Chargeant Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale pour compter du vendredi 09 Mars 2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le Décret n° 2011 – 500 du 11 Juillet 2011 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

<u>Article 1er</u>: Pour compter du vendredi 09 Mars 2012, Monsieur Benoît Assouan Comlan DEGLA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, est chargé de l'intérim de Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, 08 juin 2012

Le Président de la République,

Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS: PR 10 - AN 6 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 2 - PM/CCAGEPPPDDS 2 - MISPC 2 - SGG 4 - AUTRES MINISTRES 26

otto